

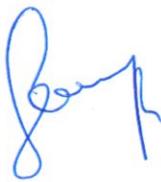
## AVIS AU PUBLIC

En vertu de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite à l'Administration de la gestion de l'eau par la société CAPALUX S.A. relative à la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Hierheck » à Christnach.

Waldbillig, le 24 avril 2023

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,

